

---

Adresse de la commune de Langon (Vendée) qui témoigne de son patriotisme et annonce diverses dons, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Langon (Vendée) qui témoigne de son patriotisme et annonce diverses dons, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 413-414;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28455\\_t1\\_0413\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28455_t1_0413_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tyrans coalisés se sont targués de la supériorité sur nous par une cavalerie plus nombreuse, cette connoissance a suffi pour voir s'offrir, au nom de toutes les Sociétés populaires, des hommes armés et montés, dont le courage ne peut être équivoque. Nous en faisons partir un pour l'armée des Côtes de Brest, et le choix que nous en avons fait devient en même temps un hommage de notre part au décret philosophique par lequel vous avez rendu la liberté à des hommes qui la perdaient par l'aristocratie cutanée. Pierre Bian, notre cavalier est mulâtre; il a juré dans nos mains de battre ses satellites, d'en disposer avec l'enthousiasme de la reconnaissance que lui inspire le grand bienfait que vous avez versé sur ses semblables et sur lui.»

JOUESTARD (*présid.*), GRANDPRÉ (*secrét.*),  
MARTIN, BOUTET (*vice-présid.*).

## 15

Les habitans de la commune de Langon annoncent que leurs temples sont dédiés à la Raison; que l'argenterie, le cuivre et les cloches des églises sont envoyés au district, où ils ont aussi déposé, en don patriotique, 100 liv. 10 sous en assignats, 62 chemises et 3 paires de bas.

La Convention nationale décide la mention honorable de ces dons et effets, et l'insertion au bulletin (1).

[Langon, 1<sup>er</sup> germ. II] (2).

« Citoyen président,

Nous étions d'abord embarrassés sur la manière d'écrire à la Convention nationale, mais nous nous sommes dit: Si le président n'était pas un vrai républicain sans doute qu'il ne présiderait pas en ce moment ici, adressons-nous à lui. Nous nous y adressons donc avec toute la confiance possible, pour te prier de dire à la Convention au nom de notre commune que quoique nous ne lui ayons encore rien dit auparavant comme depuis la sublime constitution qu'elle nous a donnée et que nous avons acceptée avec transports, nous ne sommes pas pour cela indifférents sur ce qui se passe, car nous ne la félicitons pas moins de ses glorieux travaux qui nous pénètrent d'admiration et de reconnaissance, mais notre genre est plutôt d'agir que d'écrire. En effet nous pouvons dire que nous avons toujours fait exécuter les lois dans cette commune, que nous avons 8 citoyens aux frontières qui s'enrolèrent volontairement il y a plus de 2 ans, que depuis plus d'un an que dure la cruelle guerre civile, dite de la Vendée (quoiqu'elle n'y ait pourtant pas pris naissance) nous nous sommes continuellement battus contre les brigands, que 16 jours après la prise de Fontenay-le-Peuple (3) (prise qui nous surprit étrangement et dont nous désirerions connaître les vrais auteurs pour en rendre compte), une troupe de ces scélérats

vint nous attaquer, et après nous être battus 2 jours conjointement avec les communes qui nous avoisinent, nos armées étant alors repliées et toutes ces communes étant à découvert, nous tuâmes un des leurs et leur fimes 3 prisonniers le premier jour, mais le lendemain étant revenus en plus grand nombre et ne sachant pas de nous battre en règle, ils nous firent 8 prisonniers sans cependant envahir notre territoire, que même dans ce temps là il n'y avait que quelques communes de ce district dans la partie des bois qui étaient envahies, mais qui furent bientôt évacuées, et qu'auparavant cette malheureuse prise tout le district était intact, comme il l'est encore aujourd'hui, que nous nous sommes battus aux 3 affaires de Luçon, et que la cavalerie du marais dont nous faisons partie n'a pas peu contribué aux 2 dernières victoires qui y ont été remportées, de l'aveu même des brigands qui, après leur déroute disaient qu'ils n'avaient jamais été poursuivis de cette manière, selon le rapport de plusieurs prisonniers qui étaient alors dans leurs fers et qui ont depuis été délivrés par l'armée de Mayence. Les nôtres sont bien revenus mais l'un d'eux est estropié pour le reste de ses jours; que depuis nous nous sommes levés en masse et nos citoyens de la 1<sup>re</sup> réquisition marchent au nombre de 98, sans compter 4 autres qui n'en sont pas mais qui marchent également avec eux, ce qui ne nous empêche point de porter le restant de nos forces dans les postes faibles que l'on nous indique, et depuis peu il nous a même été fait un nouveau prisonnier que l'on nous assure avoir été coupé en morceaux, que nous nous démunissons de nos subsistances et que nous préférons à nous en priver plutôt que d'en laisser manquer nos armées et la marine; qu'enfin nous avons satisfait à toutes les réquisitions et si nous n'avons pas fait plus c'est qu'il ne nous a pas été possible; que si nous entrons dans ces détails ce n'est pas pour nous faire un mérite particulier, mais pour dire les choses telles qu'elles sont. Nous n'avons fait que notre devoir et nous le ferons toujours parce que la révolution nous plait, aussi nous n'avons laissé échapper aucune occasion de nous réjouir lorsqu'il y a eu lieu et cela nous a dédommagés de tout.

La Convention nationale ne nous croira peut-être pas facilement parce que nous sommes dans la Vendée et qu'il paraît que toute la Vendée est en mauvaise réputation mais la Convention est juste et juge, et elle prévoit à tout. Si elle doute, elle saura se faire rendre un fidèle compte par les vrais montagnards Laignelot et Lequinio qui sont venus dans ce district et qui le connaissent maintenant au moyen de quoi nous ne craignons rien de sa part ni de l'armée révolutionnaire quoiqu'on en dise. Nous te prions donc, Citoyen, de lui faire connaître nos sentimens et de lui assurer sans craindre de se compromettre que nous sommes patriotes dans la Vendée, qu'il en existe d'autres dans la partie du midi que nous habitons (partie précieuse à tous égards pour la République) et que nous étions rassemblés hier plusieurs milliers à Fontenay-le-Peuple pour célébrer la fête civique qui y eut lieu à l'occasion de la liberté rendue aux hommes de couleur. Dis à la Convention que nous l'invitons sincèrement

(1) P.V. XXXVI, 160. B<sup>m</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>). Langon, Vendée.

(2) C 301, pl. 1080, p. 13.

(3) Fontenay-le-Comte.

à rester à son poste jusqu'à ce que nous n'ayons plus d'ennemis à combattre parce que nous voyons que cela est absolument nécessaire pour nous amener une paix générale et solide; que s'il faut encore se battre pour y parvenir nous serons toujours prêts. Nous la désirions bien, la paix, mais d'après tout ce que nous voyons nous ne craignons plus la guerre. En attendant, la Raison a aussi fait ses progrès parmi nous; déjà depuis longtemps nous avons porté au district toutes les dorures, argenteries, cuivres, cloches et autres objets, qui ne laissent pas que d'être considérables et qui servaient à la superstition; le reste inutile a été entièrement brisé dans notre ci-devant église qui porte actuellement le nom de temple de la réunion et qui ne sert plus que de maison commune et pour la tenue des séances de la Société populaire de notre canton, qui a été établie, et qui est nombreuse, tous les décadis depuis que nous n'avons plus d'entraves et que nous ne professons plus d'autres principes que ceux qui sont fondés sur la liberté et l'égalité, ni d'autre culte que celui de la Raison; il en est ainsi, on peut dire, partout et ce qu'il y a de mieux c'est que tout cela s'opère insensiblement, de la meilleure volonté et sans aucun trouble. L'individu que l'on appelait notre curé a bien tenu tout le plus qu'il lui était possible mais il a été obligé de céder et nous ne le reconnaissons plus depuis longtemps que comme tout autre individu, qu'il se déprêtrise ou ne se déprêtrise pas. Et cela n'empêche point qu'il se soit déjà fait ici plusieurs mariages républicains, même du temps qu'il exerçait encore les fonctions dont nous ne voulons plus entendre parler; et dans le moment que nous écrivons deux publications de mariage sont affichées à la porte de la nouvelle maison commune. Il s'est ouvert une souscription en ce lieu pour les défenseurs de la patrie; 62 chemises, 3 paires de bas et 100 l. 10 s. en assignats ont été donnés et portés au district pour être adressés au ministre de la Guerre ou au Comité des marchés. S. et F.»

BAILLE (*maire*), F. GIRAudeau (*off. munic.*), B. VINET (*off. munic.*) [et 17 signatures illisibles].

## 16

Le conseil général de la commune de Fontainebleau annonce qu'elle fait déposer à Paris 1,000 liv. de salpêtre, premier produit de son travail; qu'elle ne cessera qu'après l'entière destruction des tyrans. Elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

## 17

Le citoyen Paul-Nicolas Corbière, domicilié à Maintenon, renonce à sa pension de 1,200 liv.,

(1) P.V., XXXVI, 160. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXIX, 138.

comme prêtre, ayant abjuré le fanatisme: « Je ne suis pas riche, dit-il: mais j'ai la bonne volonté de servir la patrie, et mon épouse sait travailler » (1).

## 18

La citoyenne de la Chenarday, veuve de Vavin-court, capitaine de vaisseau, fait passer le brevet d'une pension de 1,000 liv., réduite à 850 liv., et offre une année de cette pension pour les frais de la guerre (2).

## 19

Le citoyen Jean-Louis-Ruellan Villeberno, officier retiré de la marine, offre à la patrie une pension avec les arrérages, sur les ci-devant états de Bretagne: « J'ai peu de fortune, » dit-il, mais je serai toujours assez riche si ma patrie est libre ».

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces offres, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité des finances (3).

## 20

Les membres composant le comité de surveillance de Loudun, département de la Vienne, félicitent la Convention nationale sur son attitude imposante; l'invitent à la conserver jusqu'à la paix dont elle doit dicter les conditions. Ils annoncent qu'ils sont dépositaires des dons suivants, faits à la patrie par leurs concitoyens: 2,007 liv. en assignats, 33 liv. en numéraire, 1,425 chemises, 25 paires de souliers, 72 paires de bas et autres effets d'habillement.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

## 21

La société populaire de Mondoubleau annonce que le zèle infatigable du représentant du peuple Garnier (de Saintes) a régénéré et épuré tout son canton (5).

## 22

La société épurée des amis de la liberté et de l'égalité d'Autun, a armé et équipé, à ses frais, sept cavaliers chasseurs, qui vont joindre

(1) P.V., XXXVI, 160. B<sup>in</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Dép<sup>nt</sup> d'Eure-et-Loir.

(2) P.V., XXXVI, 161. B<sup>in</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXVI, 161. B<sup>in</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXVI, 161. B<sup>in</sup>, 13 flor., 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) P.V., XXXVI, 161. Dép<sup>nt</sup> du Loir-et-Cher.